

E Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude

Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude

Nom commun	Nom latin
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>
Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i>
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>
Bécassine de Wilson	<i>Gallinago delicata</i>
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Bruant à couronne blanche	<i>Zonotrichia leucophrys</i>
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>
Bruant des marais	<i>Melospiza georgiana</i>
Bruant familier	<i>Spizella passerina</i>
Bruant fauve	<i>Passerella iliaca</i>
Bruant hudsonien	<i>Spizella arborea</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Buse à épaulettes	<i>Buteo lineatus</i>
Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>
Canard branchu	<i>Aix sponsa</i>
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Canard d'Amérique	<i>Anas americana</i>
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>
Cardinal à poitrine rose	<i>Pheucticus ludovicianus</i>
Cardinal rouge	<i>Cardinalis cardinalis</i>
Carouge à épaulettes	<i>Agelaius phoeniceus</i>
Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>

Nom commun	Nom latin
Chouette lapone	<i>Strix nebulosa</i>
Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>
Cygne siffleur	<i>Cygnus columbianus</i>
Épervier brun	<i>Accipiter striatus</i>
Épervier de Cooper	<i>Accipiter cooperii</i>
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Fuligule à collier	<i>Aythya collaris</i>
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>
Garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>
Geai bleu	<i>Cyanocitta cristata</i>
Gélinotte huppée	<i>Bonasa umbellus</i>
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>
Goéland arctique	<i>Larus glaucoides</i>
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>
Grand chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>
Grand harle	<i>Mergus merganser</i>
Grand héron	<i>Ardea herodias</i>
Grand-duc d'Amérique	<i>Bubo virginianus</i>
Grèbe à bec bigarré	<i>Podilymbus podiceps</i>
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>
Grimpereau brun	<i>Certhia americana</i>
Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>
Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>
Grive fauve	<i>Catharus fuscescens</i>
Grive solitaire	<i>Catharus guttatus</i>

Nom commun	Nom latin
Gros-bec errant	<i>Coccythraustes vespertinus</i>
Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>
Harle couronné	<i>Lophodytes cucullatus</i>
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>
Héron vert	<i>Butorides virescens</i>
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>
Hirondelle à front blanc	<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>
Hirondelle bicolor	<i>Tachycineta bicolor</i>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
Hirondelle noire	<i>Progne subis</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Jaseur d'Amérique	<i>Bombycilla cedrorum</i>
Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>
Martinet ramoneur	<i>Chætura pelagica</i>
Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>
Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapillus</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Moqueur chat	<i>Dumetella carolinensis</i>
Moqueur polyglotte	<i>Mimus polyglottos</i>
Moqueur roux	<i>Toxostoma rufum</i>
Moucherolle des saules	<i>Empidonax traillii</i>
Moucherolle phébi	<i>Sayornis phoebe</i>
Moucherolle tchébec	<i>Empidonax minimus</i>
Mouette de Bonaparte	<i>Chroicocephalus philadelphia</i>
Nyctale de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
Oriole de Baltimore	<i>Icterus galbula</i>
Paruline à couronne rousse	<i>Dendroica palmarum</i>
Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>
Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>
Paruline à joues grises	<i>Vermivora ruficapilla</i>
Paruline à tête cendrée	<i>Dendroica magnolia</i>
Paruline bleue	<i>Dendroica caerulescens</i>

Nom commun	Nom latin
Paruline couronnée	<i>Seiurus aurocapilla</i>
Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>
Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>
Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>
Paruline noir et blanc	<i>Mniotilta varia</i>
Paruline rayée	<i>Dendroica striata</i>
Paruline tigrée	<i>Dendroica tigrina</i>
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>
Petit chevalier	<i>Tringa flavipes</i>
Petit garrot	<i>Bucephala albeola</i>
Petite nyctale	<i>Aegolius acadicus</i>
Pic chevelu	<i>Picoides villosus</i>
Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>
Pic maculé	<i>Sphyrapicus varius</i>
Pic mineur	<i>Picoides pubescens</i>
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>
Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>
Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>
Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>
Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quiscula</i>
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>
Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>
Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>
Roselin familier	<i>Carpodacus mexicanus</i>
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Sittelle à poitrine blanche	<i>Sitta carolinensis</i>
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>
Tohi à queue verte	<i>Pipilo chlorurus</i>
Tourterelle triste	<i>Zenaida macroura</i>
Troglodyte de Caroline	<i>Thryothorus ludovicianus</i>

Nom commun	Nom latin
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Tyran tritri	<i>Tyrannus tyrannus</i>
Vacher à tête brune	<i>Molothrus ater</i>
Viréo à tête bleue	<i>Vireo solitarius</i>
Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>
Viréo mélodieux	<i>Vireo gilvus</i>

F Dossier de la participation du public

F.1 Bulletin d'information

F.2 Correspondance

F.3 Publi-reportage

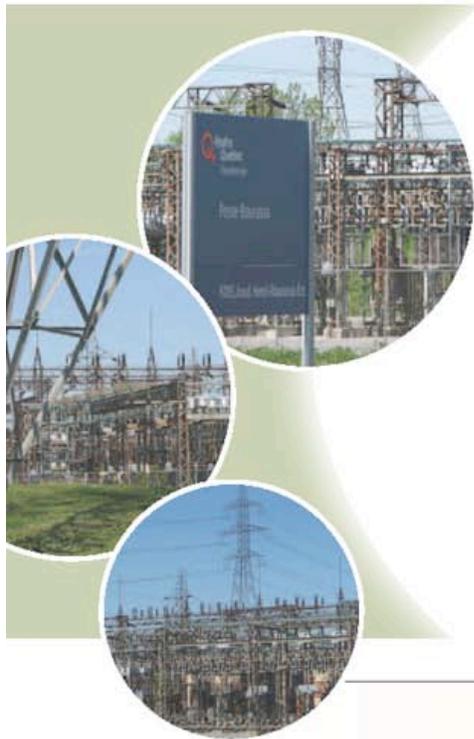
F.1 Bulletin d'information



Évolution du réseau de transport du nord-est
de la région métropolitaine de Montréal

Poste **Henri-Bourassa** à 315-25 kV

BULLETTIN D'INFORMATION • Mai 2011



Afin de répondre aux besoins futurs tout en assurant la pérennité de ses installations, Hydro-Québec met de l'avant un plan d'évolution du réseau de transport dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal.

Le projet de construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV, qui remplacera le poste Bourassa à 120-12 kV, s'inscrit dans ce plan.

Situé au nord du boulevard Henri-Bourassa Est, non loin du boulevard Rodolphe-Forget, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le poste Bourassa subit les effets du vieillissement. En effet, mis en service en 1955, la plupart de ses équipements atteindront sous peu la fin de leur vie utile et doivent être remplacés. La solution préconisée consiste à construire un nouveau poste à 315-25 kV.

Mentionnons que la construction du nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste existant avait été envisagée en 2010 et a fait l'objet d'une étude d'impact. Cependant, la diminution des besoins en énergie à court terme ainsi que des contraintes de calendrier liées aux démarches d'acquisition du terrain en question ont rendu nécessaire la réévaluation de ce projet.

Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV

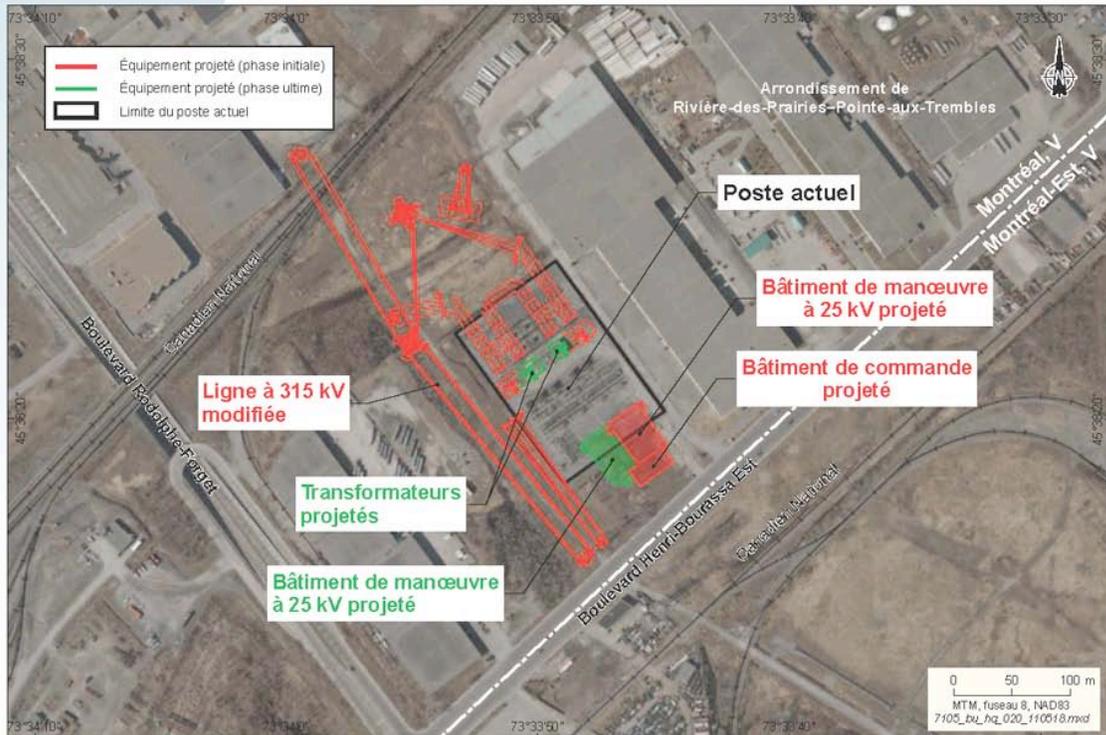


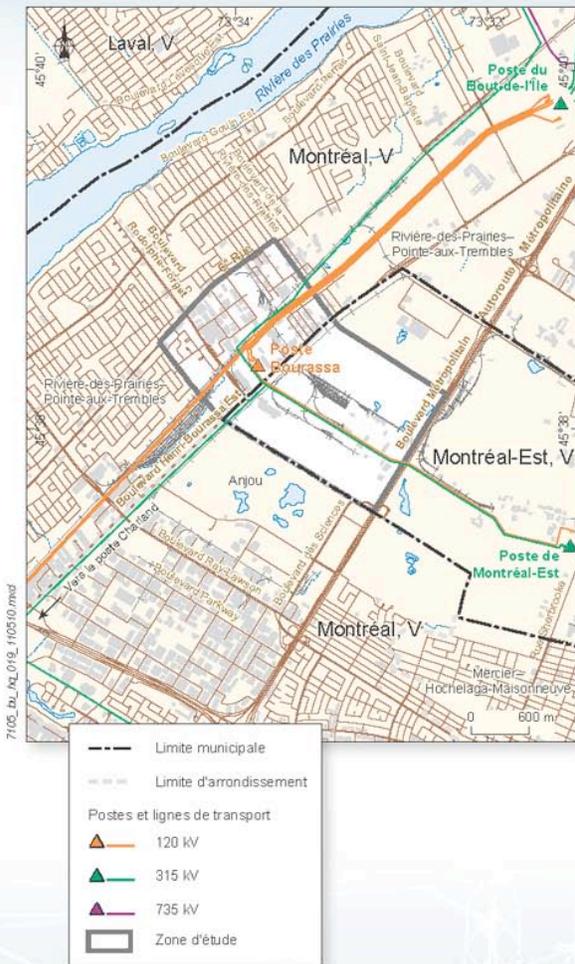
Études techniques

Les nouvelles études techniques confirment qu'il est maintenant possible de construire le nouveau poste à l'intérieur même des limites de propriété du poste Bourassa actuel tout en maintenant ce dernier en service.

Ainsi, d'ici 2014, on procédera à l'installation, dans la cour extérieure, des équipements à 315 kV et de deux transformateurs de puissance. On construira également un bâtiment de manœuvre et un bâtiment de manœuvre à 25 kV en façade du poste (du côté du boulevard Henri-Bourassa Est). Par ailleurs, un réagencement de lignes à proximité du poste sera nécessaire afin de le raccorder au réseau de transport.

Le poste existant demeurera en service jusqu'en 2018, le temps de convertir la tension de l'alimentation électrique chez tous les clients. Il sera démantelé en 2019. La conception du nouveau poste et l'espace libéré par le démantèlement permettront l'installation éventuelle de deux autres transformateurs afin de répondre aux besoins futurs.





Zone d'étude et démarche environnementale

La délimitation d'une zone d'étude permet à Hydro-Québec d'évaluer le potentiel d'un secteur donné en regard des besoins de l'entreprise tout en visant une intégration harmonieuse de ses équipements. La zone d'étude retenue dans le cadre du présent projet couvre une superficie d'environ 4 km² qui comprend une partie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et une partie de la ville de Montréal-Est.

Le secteur du poste est entièrement industriel. En effet, les entrepôts et les installations pétro-chimiques constituent l'essentiel du paysage.

Le projet entraînera peu d'impacts sur l'environnement puisqu'il consiste essentiellement à construire, dans un secteur à vocation industrielle, un nouveau poste sur la propriété du poste existant et à réagencer les lignes situées à proximité de celui-ci. Le plus proche secteur résidentiel se trouve en effet le long du boulevard Rodolphe-Forget, au nord de l'avenue Pierre-Voyer.

Calendrier

AVANT-PROJET	
Information-consultation	Printemps 2011
PROJET	
Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement	Été 2011
Autorisations gouvernementales	Été 2011 – été 2012
Construction	Automne 2012 – automne 2014
Mise en service	Hiver 2014-2015
Démantèlement du poste actuel	2019

Participation du public

Hydro-Québec tient présentement des rencontres d'information et de consultation auprès des gestionnaires, des élus municipaux, des organismes et des résidents concernés. Ce dialogue permet à l'entreprise de prendre en compte les préoccupations et les attentes du milieu de manière à optimiser le projet.

Pour plus d'information

Ligne **Info-projets**
514 385-8888 poste 3462

Marie Maugin

Conseillère – Relations avec le milieu
Direction régionale – Montréal
8181, avenue de l'Esplanade, 3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2R5
Télécopieur : 514 850-2233
Courriel : maugin.marie@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com



2011E0766

 Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.



F.2 Correspondance



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Madame Marie-France Frigon, urb.
Directrice de l'aménagement urbain et
des services aux entreprises
7380, boul. Maurice-Duplessis, 2^e étage
Montréal, Québec
H1E 1M4

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Madame la Directrice,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information

963-1580 (07-12) E GAB



Montréal, le 6 juin 2011

Monsieur Gaétan Bégin, ing.
Directeur des travaux publics
3455, Robert-Chevalier
Suite 217
Montréal, Québec H1A 3R7

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Monsieur le Directeur,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Madame Lucie Tremblay, Directrice
Direction métropolitaine de l'aménagement
et des affaires municipales (MAMROT)
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.00
C.P. 83, succ. Tour de la Bourse
Montréal, Québec H3Z 1B7

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Madame la Directrice,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

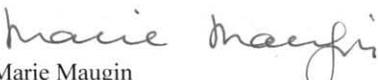
Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.


Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Monsieur Gilles Déziel
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement Rivière-des-Prairies /
Pointe-aux-Trembles
13301, rue Sherbrooke est, bureau 302
Montréal, Québec H1A 1C2

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Monsieur,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Madame Chantal Rouleau
Mairesse
Arrondissement Rivière-des-Prairies /
Pointe-aux-Trembles
9170, boul. Maurice Duplessis
Montréal, Québec H1E 7C2

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Madame la Mairesse,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veillez agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Communauté métropolitaine de Montréal
Monsieur Yvan Rompré
Service Aménagement et transport
1002, rue Sherbrooke ouest, bureau 2400
Montréal, Québec H3A 3L6

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Monsieur,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

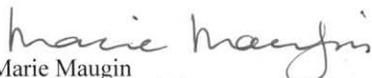
Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information

963-1580 (07-12) E GAB



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Madame Ève Pécelet, Députée
Circonscription fédérale de La Pointe-de-l'Île
11975, rue Victoria
Bureau 101
Montréal, Québec H1B 2R2

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Madame la Députée,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

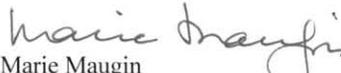
Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veillez agréer, Madame la Députée, l'expression de nos sentiments distingués.


Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Monsieur Tony Tomassi
Député provincial
Circonscription de LaFontaine
11977, avenue Alexis-Carrel
Montréal (Québec) H1E 5K7

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Monsieur le Député,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Madame Paulina Ayala, Députée
Circonscription fédérale Honoré-Mercier
7450, boulevard des Galeries d'Anjou
Bureau 530
Montréal, Québec H1M 3M3

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Madame la Députée,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Députée, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Madame Nicole Léger, Députée
Circonscription provinciale de Pointe-aux-Trembles
3715, boul. St-Jean-Baptiste
Bureau 101
Montréal, Québec H1B 5V4

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Madame la Députée,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veillez agréer, Madame la Députée, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Monsieur Pierre Robert
Directeur régional
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal, Québec H1T 3X9

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Monsieur le Directeur régional,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Monsieur Alain Houde
Directeur régional de Montréal
Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et Exportation (MDEIE)
380, rue Saint-Antoine ouest, 5^e étage
Montréal, Québec H2Y 3X7

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Monsieur le Directeur régional,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Monsieur Dimitri Tsingakis
Directeur général
Association industrielle de l'Est
de Montréal (A.I.E.M.)
Directeur régional de Montréal
12500, boul. Industriel
Montréal, Québec H1B 5P5

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Monsieur le Directeur général,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Monsieur Georges Mercier, Président
Chambre de commerce de la
Pointe-de-l'Île
C.P. 231, succ. Pointe-aux-Trembles
Montréal, Québec
H1A 5H7

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Monsieur le Président,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

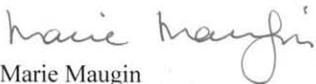
Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.


Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Madame Francine Labelle
Directrice générale
Chambre de commerce et d'industrie
de l'Est de l'Île de Montréal
5790, avenue Pierre-De-Coubertin, bur. 201
Montréal, Québec H1N 1R4

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Madame la Directrice générale,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

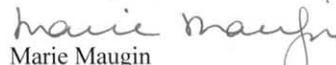
Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.


Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Madame Annie Bourgoïn
Directrice générale
Société de développement économique
RDP-PAT-ME
7305, boul. Henri-Bourassa est
Bureau 200
Montréal, Québec H1E 2Z6

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Madame la Directrice générale,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Madame Coralie Denis
Directrice générale
Conseil régional de l'environnement
de Montréal
454, ave. Laurier Est
Montréal, Québec H2J 1E7

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Madame la Directrice générale,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 6 juin 2011

Relations avec le milieu
et projets spéciaux
Direction régionale Montréal
et direction Réseau de distribution
201, rue Jarry ouest, 1^{er} étage sud
Montréal, Québec
H2P 1S7

Monsieur Daniel LePape
Directeur
Arrondissement Rivière-des-Prairies /
Pointe-aux-Trembles
7380, boul. Maurice-Duplessis, 2^e étage
Montréal, Québec H1E 1M4

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel

Monsieur le Directeur,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que le projet modifié n'aura que peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Toutefois, dans un souci de bien intégrer le projet dans son milieu d'accueil, nous vous transmettons aujourd'hui un bulletin d'information. Vous y trouverez la raison d'être du projet, ses aspects techniques et environnementaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et d'organiser, si vous le souhaitez, une rencontre à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information



Montréal, le 15 juin 2011

Monsieur Robert Coutu
Maire
11370, rue Notre-Dame est
Montréal-Est, Québec
H1B 2W6

Relations avec le milieu - Montréal
Direction Affaires régionales et
collectivités
201, rue Jarry, 1^{er} sud étage
Montréal, Québec H2P 1S7
Tél. : (514) 385-8888, poste 2235
maugin.marie@hydro.qc.ca

Objet : Construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le site du poste actuel, à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Monsieur le Maire,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205 boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet vous avait été présenté en 2010. Il était alors question d'utiliser un terrain situé dans votre municipalité à proximité du poste. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Ainsi, tel qu'il est envisagé aujourd'hui, le nouveau poste aura peu d'impact puisque le secteur dans lequel il s'insère est à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à lire le bulletin d'information ci-joint qui résume l'ensemble du projet.

Par ailleurs, nous profitons de cette correspondance pour vous remercier de l'accueil qui nous a toujours été réservé par vous-même ou les gestionnaires de votre municipalité lors de nos visites.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Tél. (514) 385-8888 poste 2235

p.j. Bulletin d'information
c.c : M. Louis Lemay, directeur général

De: Maugin, Marie

Envoyé: mercredi 22 juin 2011 16:27

À: arnoldbeaudin@ville.montreal.qc.ca; lilianecardinal@ville.montreal.qc.ca; bcaron@mtq.gouv.qc.ca; alain.houde@mdeie.gouv.qc.ca; grobillard@ville.montreal.qc.ca; marclbanchet@ville.montreal.qc.ca; brigitte.jacques@mcccf.gouv.qc.ca; ginette.sylvain@mess.gouv.qc.ca; celine.desmarteau@stm.info; chgagnon@ville.montreal.qc.ca; rejeanlevesque@ville.montreal.qc.ca; michel.tremblay@stam.info; jgauthier@amt.qc.ca; andreb.lemay@mrnf.gouv.qc.ca; richard_lessard@sss.gouv.qc.ca; yvan.leroux@misp.gouv.qc.ca

Objet: Hydro-Québec - Nouveau poste Henri-Bourassa -

À titre d'information...

Madame,
Monsieur,

L'évolution du réseau de transport dans l'est de l'Île de Montréal ainsi que la présence d'équipements vieillissants au poste Bourassa situé au 9205, boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, rendent nécessaire la construction d'un nouveau poste «Henri-Bourassa» à 315-25 kilovolts (kV) en remplacement du poste actuel.

Mentionnons que ce projet de construction d'un nouveau poste sur un terrain avoisinant le poste actuel avait été envisagé en 2010. Cependant, une diminution des besoins en énergie à court terme et des contraintes liées à sa réalisation ont rendu nécessaire sa réévaluation.

Il est à noter que ce projet aura peu d'impact sur le plan environnemental puisqu'il se déroulera dans un secteur à vocation essentiellement industrielle et que les nouveaux équipements seront installés dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos de ce projet nous vous invitons à lire le bulletin d'information sur le site d'Hydro-Québec : <http://www.hydroquebec.com/projets/henri-bourassa.html>

Par ailleurs, si vous avez des questions n'hésitez pas à nous appeler sur la ligne *Info-Projet* : 514-385-8888 poste 3462.

Recevez nos meilleures salutations,

Marie Maugin

Conseillère - Relations avec le milieu - Montréal

Direction Affaires régionales et collectivités

Groupe Affaires corporatives et secrétariat général

201 Jarry Ouest, 1er étage Sud

Montréal (Québec) H2P 1S7

Tél.: (514) 385-8888 poste 2235 Téléc.: (514) 850-2233

Avis de confidentialité: Ce message, transmis par courriel, est confidentiel et à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus.

F.3 Publi-reportage

PUBLIREPORTAGE

CONSTRUCTION DU POSTE HENRI-BOURASSA SUR L'EMPLACEMENT DE L'ACTUEL POSTE BOURASSA

Le projet de construction d'un poste à 315-25 kilovolts (kV) qui remplacera l'actuel poste Bourassa situé au 9205, boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, s'inscrit dans le plan d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal.

Mis en service en 1958, la plupart des équipements actuels atteindront sous peu la fin de leur vie utile et doivent être remplacés pour qu'Hydro-Québec puisse répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs du territoire.

Au cours des trois prochaines années, on procédera donc à l'installation d'équipements à 315 kV et de deux transformateurs de puissance. On construira également, en façade du poste, un bâtiment de commande et un bâtiment de manoeuvre. Les équipements actuels demeureront en service jusqu'en 2018, le temps de convertir à 25 kV la tension de l'alimentation électrique de tous nos clients. Ils seront ensuite démantelés.

Le projet entraînera peu d'impacts sur l'environnement puisqu'il s'agit de construire un poste sur le site même du poste existant et de réagencer des lignes situées à proximité, dans un secteur à vocation industrielle.

Hydro-Québec s'efforce d'intégrer des mesures visant à réduire les impacts de ses travaux. Dans le cas du poste Henri-Bourassa, elle envisage en particulier les mesures d'atténuation suivantes :

- l'utilisation d'appareils moins bruyants de façon à ne pas altérer l'ambiance sonore du milieu d'accueil;
- un aménagement paysager en façade du poste.



POUR PLUS D'INFORMATION :
Ligne Info-projets : 514 385-8888, poste 3462
www.hydroquebec.com/projets/henri-bourassa



G Méthode d'évaluation des impacts

G.1 Introduction

G.2 Importance de l'impact

G.1 Introduction

L'évaluation des impacts sur l'environnement a pour but de mesurer l'importance des impacts causés par l'implantation d'équipements de transport ou de transformation d'énergie électrique dans un milieu donné.

L'évaluation des impacts s'applique à chaque élément des milieux naturel et humain de même qu'à chaque composante du paysage touchés par l'une ou l'autre des sources d'impact liées au projet pendant la construction et pendant la vie utile des ouvrages.

G.2 Importance de l'impact

L'importance de l'impact est un indicateur synthèse qui constitue un jugement global sur l'impact que pourrait subir un élément du milieu à la suite de l'implantation d'équipements d'énergie électrique. L'évaluation de l'importance de l'impact du projet sur un élément donné comprend les étapes suivantes :

- détermination des sources d'impact liées au projet sur un élément donné ;
- description des mesures d'atténuation courantes et particulières applicables ;
- évaluation des indicateurs de l'importance de l'impact résiduel, soit l'intensité de l'impact, son étendue et sa durée.

G.2.1 Sources d'impact

Les sources d'impact correspondent aux aspects du projet qui peuvent avoir une incidence sur le milieu d'insertion.

On distingue les sources d'impact liées à la période de construction des sources d'impact liées à la période d'exploitation des équipements. Les sources d'impact peuvent varier selon qu'il s'agit d'un projet de ligne ou d'un projet de poste.

G.2.1.1 Lignes

Les sources d'impact liées à la construction d'une ligne de transport d'énergie électrique sont les suivantes :

- aménagement des accès ;
- déboisement ;
- excavation et terrassement ;
- construction de la ligne ;
- démantèlement de pylônes ;
- transport et circulation.

Les sources d'impact liées à l'exploitation d'une ligne sont les suivantes :

- présence de la ligne et de l'emprise ;
- fonctionnement de la ligne ;
- maîtrise de la végétation ;
- entretien et réparation de la ligne ;
- transport et circulation.

G.2.1.2 Postes

Les sources d'impact liées à la construction d'un poste de transformation d'énergie électrique sont les suivantes :

- aménagement des accès ;
- déboisement ;
- excavation et terrassement ;
- construction du poste ;
- transport et circulation.

Les sources d'impact liées à l'exploitation d'un poste sont les suivantes :

- présence du poste ;
- fonctionnement des équipements ;
- maîtrise de la végétation ;
- entretien des équipements ;
- transport et circulation.

G.2.2 Mesures d'atténuation

Il existe deux types de mesures d'atténuation : les mesures d'atténuation courantes et les mesures d'atténuation particulières.

Les *mesures d'atténuation courantes* – ou clauses environnementales normalisées – s'appliquent à l'ensemble des projets d'équipements d'énergie électrique, lignes ou postes. Ces mesures courantes sont intégrées d'office à tous les documents d'appel d'offres préparés dans le cadre des projets de transport d'Hydro-Québec Trans-Énergie. Elles font l'objet du recueil des clauses environnementales normalisées reproduit intégralement à l'annexe B.

Les *mesures d'atténuation particulières* ont pour but d'atténuer les impacts particuliers d'un projet dans un milieu donné. Ces mesures sont élaborées au cas par cas pour chaque projet, en fonction des caractéristiques propres au milieu d'insertion.

Les mesures d'atténuation ont une incidence sur l'intensité de l'impact, sur son étendue ou sur sa durée. Elles contribuent pour une bonne part à réduire l'importance de l'impact résiduel.

G.2.3 Évaluation de l'importance de l'impact résiduel

L'importance de l'impact résiduel d'un projet d'équipement d'énergie électrique est la résultante de l'évaluation de trois critères distincts, soit l'*intensité*, l'*étendue* et la *durée* de l'impact. L'importance de l'impact porte sur les éléments des milieux naturel et humain de même que sur les composantes du paysage. Le jugement global de l'analyste porte sur l'évaluation de l'*impact résiduel*, soit l'impact qui subsiste après la mise en œuvre des mesures d'atténuation courantes et particulières.

La détermination de l'importance de l'impact résiduel s'appuie sur l'intégration des critères d'intensité, d'étendue et de durée dans une grille d'évaluation (voir le tableau G-1). Elle tient également compte des mesures d'atténuation directement intégrées à la conception du projet. La combinaison des trois critères permet de porter un jugement global sur l'importance de l'impact. Un impact peut être d'importance majeure, moyenne ou mineure. La grille d'évaluation est symétrique (ou proportionnelle), c'est-à-dire qu'elle comprend un nombre égal d'impacts d'importance majeure (sept) et mineure (sept). Elle compte par ailleurs treize impacts d'importance moyenne.

Un impact *majeur* correspond, de façon générale, à une altération profonde de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par l'ensemble de la population ou par une proportion importante de la population ou des utilisateurs fréquentant la zone d'étude.

Un impact *moyen* correspond, de façon générale, à une altération partielle de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par une proportion limitée de la population ou des utilisateurs fréquentant la zone d'étude.

Un impact *mineur* correspond, de façon générale, à une faible altération de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par un groupe restreint de personnes.

Tableau G-1 : Grille d'évaluation de l'importance de l'impact résiduel

Intensité	Étendue ^a	Durée	Importance
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure
a. En ce qui concerne le paysage, l'étendue régionale correspond à un degré de perception fort, l'étendue locale correspond à un degré de perception moyen et l'étendue ponctuelle correspond à un degré de perception faible.			

G.2.3.1 Intensité de l'impact

Pour les éléments des milieux naturel et humain, l'intensité de l'impact est une indication du degré de perturbation que subit un élément du milieu biologique ou du milieu humain soit directement, soit par suite de modifications du milieu physique. L'évaluation de l'intensité tient compte de l'environnement naturel et social dans lequel s'insère la composante du projet ainsi que de la valorisation de l'élément perturbé.

On distingue trois degrés d'intensité :

- L'intensité est *forte* lorsque l'impact détruit l'élément touché, met en cause son intégrité ou son utilisation, ou entraîne un changement majeur de sa répartition générale ou de son utilisation dans le milieu.
- L'intensité est *moyenne* lorsque l'impact modifie l'élément touché sans mettre en cause son intégrité ou son utilisation, ou qu'il entraîne une modification limitée de sa répartition générale dans le milieu.
- L'intensité est *faible* lorsque l'impact altère faiblement l'élément sans modifier véritablement sa qualité, sa répartition générale ou son utilisation dans le milieu.

En ce qui concerne le paysage, l'intensité de l'impact repose sur l'évaluation du degré d'absorption et d'insertion des équipements dans le milieu. Le degré d'*absorption* des équipements renvoie à leur visibilité. Il rend compte de la capacité du relief et du couvert forestier d'absorber et de camoufler les équipements. Le degré d'*insertion* des équipements renvoie à la compatibilité d'échelle ou de caractère entre les équipements et les divers éléments composant le paysage.

On distingue trois degrés d'intensité d'un impact sur le paysage :

- L'intensité est *forte* lorsque les équipements sont visibles en totalité (degré d'absorption faible) et que le paysage ne comporte aucun élément pouvant établir une compatibilité d'échelle ou de caractère avec eux (degré d'insertion faible).
- L'intensité est *moyenne* lorsque les équipements sont visibles en totalité (degré d'absorption faible) et que le paysage comporte un certain nombre ou un grand nombre d'éléments pouvant établir une compatibilité d'échelle ou de caractère avec eux (degré d'insertion moyen ou fort). L'intensité est également moyenne lorsque les équipements sont partiellement ou peu visibles (degré d'absorption moyen ou fort) et que le paysage ne comporte aucun élément ou comporte un nombre limité d'éléments pouvant établir une compatibilité d'échelle et de caractère avec eux (degré d'insertion moyen ou faible).
- L'intensité est *faible* lorsque les équipements sont peu visibles (degré d'absorption fort) et que le paysage comporte un nombre limité ou un grand nombre d'éléments pouvant établir une compatibilité d'échelle ou de caractère avec eux (degré d'insertion moyen ou fort).

G.2.3.2 Étendue de l'impact

Pour les éléments des milieux naturel et humain, l'étendue de l'impact est une indication de la superficie de territoire ou de la portion de population qui est touchée. L'étendue d'un impact peut être régionale, locale ou ponctuelle :

- L'étendue est *régionale* si l'impact sur un élément est ressenti dans un grand territoire ou touche une grande portion de sa population.
- L'étendue est *locale* si l'impact sur un élément est ressenti dans une portion limitée de la zone d'étude ou de sa population.
- L'étendue est *ponctuelle* si l'impact sur un élément est ressenti dans un espace réduit et circonscrit ou par un nombre peu élevé de personnes.

En ce qui concerne le paysage, l'étendue de l'impact correspond au degré de perception de l'équipement dans un paysage donné par un groupe d'observateurs. L'évaluation de l'étendue de l'impact visuel est liée à l'analyse de trois paramètres, soit le *degré d'exposition visuelle*, qui renvoie à la configuration des champs visuels et à la distance séparant l'équipement des lieux d'observation, la *sensibilité de l'observateur*, lequel peut être fixe ou mobile, temporaire ou permanent, et le *nombre d'observateurs touchés*.

La mise en relation de ces trois critères d'analyse permet de définir trois degrés de perception ou d'étendue de l'impact visuel :

- Le degré de perception est *fort* (grande étendue) lorsque le degré d'exposition visuelle de l'équipement est fort, que la sensibilité des observateurs face aux éléments touchés est élevée et que l'impact est ressenti par l'ensemble ou une forte proportion de la population de la zone d'étude.
- Le degré de perception est *moyen* (étendue moyenne) lorsque le degré d'exposition visuelle et la sensibilité des observateurs sont forts et que la proportion de personnes pouvant ressentir l'impact est limitée. Le degré de perception est également moyen lorsque le degré d'exposition visuelle et le nombre d'observateurs pouvant ressentir l'impact sont élevés et que la sensibilité des observateurs est limitée. Enfin, le degré de perception est moyen lorsque la sensibilité des observateurs de même que la proportion d'observateurs pouvant ressentir l'impact sont élevés et que le degré d'exposition visuelle des équipements est faible.
- Le degré de perception est *faible* (étendue faible) lorsque le degré d'exposition visuelle des équipements est moyen ou faible, que la sensibilité varie de faible à forte et que l'impact visuel est ressenti par un groupe restreint d'observateurs.

G.2.3.3 Durée de l'impact

La durée de l'impact renvoie à la période pendant laquelle les effets seront ressentis dans le milieu. La durée d'un impact peut être longue, moyenne ou courte.

- La durée est *longue* lorsque l'impact est ressenti de façon continue pendant la durée de vie de l'équipement ou, à tout le moins, sur une période beaucoup plus longue que la période de construction. Il s'agit souvent d'un impact permanent et irréversible.
- La durée est *moyenne* lorsque l'impact est ressenti de façon continue, mais sur une période de temps inférieure à la durée de vie des équipements, ou lorsque l'impact est ressenti durant la période de construction, qui varie généralement de un à trois ans.
- La durée est *courte* lorsque l'impact est ressenti pendant une portion limitée de la période de construction.

H Maîtrise de la végétation

H.1 Maîtrise de la végétation dans les postes

H.2 Maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes

H.1 Maîtrise de la végétation dans les postes

Après la construction d'un poste, des plantes viennent progressivement coloniser le sol recouvert de pierre concassée. Des particules fines s'accumulent entre les pierres, offrant un lit de germination pour les plantes herbacées, les graminées et les plantes ligneuses. Or, la présence d'une strate arborescente, arbustive ou herbacée est généralement incompatible avec le fonctionnement des équipements présents dans un poste ou à sa périphérie immédiate, près de la clôture.

Hydro-Québec TransÉnergie doit maîtriser la végétation qui s'implante à ces endroits pour quatre motifs principaux :

- maintenir l'intégrité du substrat de pierre concassée ;
- maintenir la capacité portante du sol ;
- empêcher la propagation d'incendies éventuels ;
- réduire la présence d'animaux nuisibles (oiseaux et petits mammifères).

H.1.1 Maintien de l'intégrité du substrat

L'emplacement d'un poste est recouvert de pierre concassée préalablement lavée, initialement exempte de matière organique. La présence de débris végétaux (feuilles, branches et racines) en décomposition finirait, au fil des ans, par contaminer le substrat et en dégrader les propriétés physiques. Il risque d'en résulter une plus grande conductivité électrique qui pourrait nuire à la sécurité des travailleurs qui interviennent dans les postes. Ce substrat doit rester exempt de matière organique.

H.1.2 Maintien de la capacité portante du sol

Des véhicules lourds affectés aux travaux d'entretien circulent régulièrement dans un poste. De plus, le remplacement d'équipements exige le transport d'appareils ou de matériel très lourds, comme les transformateurs. La présence de végétation, dont les racines ameublissent le sol et augmentent son taux d'humidité, réduit la capacité portante du sol. L'élimination périodique de la végétation contribue notamment au maintien de cette capacité portante.

H.1.3 Prévention des risques d'incendie

Les câbles de commande et de contrôle des appareils électriques passent souvent dans des caniveaux enfouis à une faible profondeur qui peuvent être endommagés par un incendie. En outre, plusieurs appareils électriques renferment des produits inflammables tels que des huiles et des isolants. En cas d'incendie, la végétation peut propager le feu d'un appareil à l'autre. La maîtrise de la végétation vise donc à maintenir la fonction de coupe-feu de la pierre concassée recouvrant le sol.

La maîtrise de la végétation supprime également les végétaux qui pourraient favoriser la propagation d'un incendie provenant de l'extérieur ou de l'intérieur du poste.

H.1.4 Réduction de la présence d'animaux nuisibles

Plusieurs des pannes qui surviennent dans les postes sont causées par des oiseaux ou de petits mammifères. De plus, les fientes d'oiseau peuvent endommager gravement les équipements.

La présence de végétation dans les postes attire certains animaux dans l'enceinte clôturée. Des mammifères (ratons laveurs, marmottes, renards, etc.) et des oiseaux (nicheurs et rapaces) sont souvent attirés par la petite faune (souris, mulots et autres) ou par les insectes qui nichent ou se nourrissent dans la végétation. L'expérience montre qu'une bonne maîtrise de la végétation réduit la présence d'animaux dans les postes.

H.1.5 Modes d'intervention sur la végétation

Il existe deux modes d'intervention pour la maîtrise de la végétation dans un poste : l'application de phytocides et la coupe mécanique.

Phytocides

De façon générale, l'application de phytocides est le mode d'intervention privilégié pour la maîtrise de la végétation dans les postes. On utilise habituellement des produits à large spectre d'efficacité qui agissent sur toutes les plantes présentes. Ces produits sont appliqués sélectivement par une pulvérisation sur le feuillage et les tiges des végétaux à maîtriser ou sur la découpe des tiges ligneuses. L'application est faite à l'aide d'une lance alimentée par un réservoir de faible capacité, transportée le plus souvent à l'aide d'une camionnette. Lorsqu'il n'y a que de très petites superficies à traiter, on utilise un pulvérisateur dorsal. Il est aussi possible d'appliquer un phytocide sur la découpe des tiges ligneuses. Le choix du phytocide dépend de la composition de la végétation à traiter de même que de la sensibilité environnementale du milieu concerné. Un inventaire de la végétation présente et des éléments sensibles du milieu est effectué au préalable.

Les phytocides utilisés par Hydro-Québec sont homologués par Santé Canada et ils sont appliqués conformément à la fiche technique du produit ainsi qu'au *Code de gestion des pesticides*, soit le règlement qui découle au Québec de la *Loi sur les pesticides*.

En vertu de ce code, les entreprises qui appliquent ces produits doivent détenir un permis à cette fin, et les applicateurs doivent posséder un certificat de compétence valide.

Coupe mécanique

Dans les parties d'un poste où une végétation herbacée est tolérée, soit les endroits où il n'y a pas d'équipement électrique, on procède à une coupe périodique des herbacées (fauchage). Par ailleurs, certains éléments sensibles d'un poste, par exemple les puits, sont protégés par une zone d'exclusion de 30 m où toute application de phytocides est proscrite, selon le *Code de gestion des pesticides*.

On peut procéder à l'arrachage manuel des plantes incompatibles. Cette technique étant cependant d'une efficacité limitée, notamment lorsque les plantes à éradiquer ont de profondes racines, elle est réservée à des aires de petite dimension et à des endroits où la densité de la végétation est faible.

D'autres techniques, telles que l'application de jets de vapeur et le brûlage au moyen d'une torche au propane, peuvent être utilisées dans des conditions particulières déterminées par la densité de végétation, l'accessibilité ou le risque de propagation d'incendie, par exemple.

Fréquence des interventions

Durant les premières années d'exploitation du poste, il n'est habituellement pas nécessaire de procéder à des travaux de maîtrise de la végétation car le revêtement granulaire n'est pas propice à la germination des plantes.

Par la suite, des interventions sélectives avec des phytocides peuvent être requises à une fréquence variant entre un et trois ans. Dans les parties du poste où la végétation herbacée est tolérée, la coupe des végétaux peut être effectuée manuellement deux à trois fois par année.

H.2 Maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes

Dans le cas des lignes de transport, Hydro-Québec TransÉnergie vise à établir et à maintenir dans l'emprise une végétation basse (plantes herbacées et arbustives) compatible avec l'exploitation du réseau. La solution préconisée consiste à utiliser le bon mode d'intervention au bon endroit et au moment opportun.

Des espèces végétales dites pionnières s'installent rapidement à partir de semences dans les emprises déboisées. En général, il s'agit d'essences de lumière (espèces intolérantes à l'ombre) qui poussent rapidement et sont incompatibles avec l'exploitation d'une ligne. En revanche, les plantes basses ne nuisent pas au réseau et elles retardent la réapparition des feuillus de lumière.

H.2.1 Modes d'intervention sur la végétation

Dans la plupart des cas, Hydro-Québec TransÉnergie n'est pas propriétaire des terrains sur lesquels passent les lignes de transport, mais elle y détient une servitude lui donnant des droits d'entretien des équipements, de maîtrise de la végétation et de passage. Pour dégager les emprises de la végétation incompatible avec le réseau, Hydro-Québec TransÉnergie dispose de plusieurs méthodes ou modes d'intervention :

- la coupe sélective à l'aide de scies à chaîne ou de débroussailleuses portatives ou automotrices ;
- l'application sélective de phytocides ;
- les pratiques d'aménagement (agriculture, pistes cyclables, jardins, etc.).

Hydro-Québec TransÉnergie choisit un ou plusieurs de ces modes en fonction du milieu et de l'utilisation de l'emprise. De façon générale, sur l'ensemble du territoire québécois, 30 % des emprises de lignes font l'objet de traitements périodiques qui nécessitent une utilisation rationnelle et sélective de phytocides. Dans 70 % des cas, des coupes manuelles ou mécanisées sont prescrites.

Avant les travaux de maîtrise de la végétation, Hydro-Québec TransÉnergie mène une étude environnementale dans le but de recenser les éléments sensibles présents dans l'emprise^[1]. Elle peut ainsi prendre les mesures de protection adéquates, par exemple en établissant une zone de protection où aucun phytocide ne sera appliqué. En présence de rejets de souche ou de drageonnement, on peut, au besoin, appliquer sélectivement un phytocide sur la découpe de certains feuillus abattus afin de limiter la croissance et de favoriser l'implantation naturelle des espèces végétales compatibles. L'expérience montre que l'utilisation soigneuse et sélective de phytocides permet d'atteindre cet objectif sans nuire à l'environnement. Dans certains cas, on intervient également par élagage ou émondage.

Au moment des travaux d'entretien, les débris ligneux issus de la coupe mécanique sont dispersés sur le sol et tronçonnés de façon qu'ils ne présentent pas de risques pour la sécurité des usagers de l'emprise. Les ruisseaux et les fossés de drainage sont débarrassés de tout arbre ou branche tombés pendant les travaux. La présence des équipes de travail sur le terrain de chacun des propriétaires n'est jamais très prolongée et leurs interventions ne nécessitent pas d'équipement lourd. Les travailleurs se déplacent à pied ou dans des véhicules tout-terrain (VTT).

Si un phytocide est requis, Hydro-Québec TransÉnergie utilise de façon sélective des produits homologués par Santé Canada pour l'usage qui en est fait. Les phytocides sont appliqués conformément à la réglementation québécoise, notamment le *Code de*

[1] Par exemple un ruisseau, une prise d'eau potable, un jardin, un milieu humide (marais, marécage ou tourbière) ou un habitat faunique.

gestion des pesticides. Ce code encadre l'application des pesticides au Québec, et certains articles s'appliquent tout particulièrement aux types de travaux qu'effectue Hydro-Québec TransÉnergie.

H.2.2 Fréquence des interventions

Les travaux de maîtrise de la végétation sont répétés en moyenne tous les cinq à dix ans, selon la zone climatique et la vitesse de croissance de la végétation.

L'année où une intervention est prévue sur une propriété donnée, le propriétaire reçoit un avis personnalisé qui l'informe du mode de traitement retenu, des lots visés par chaque type de traitement, de la date approximative d'exécution des travaux ainsi que d'un numéro de téléphone auquel il peut joindre les responsables des travaux de maîtrise de la végétation dans l'emprise.

I Champs magnétiques

- I.1 Évaluation du risque pour la santé
lié aux champs électriques et magnétiques
- I.2 Limites d'exposition aux champs électriques
et magnétiques
- I.3 Champs magnétiques produits par le nouveau
poste Henri-Bourassa à 315-25 kV

I.1 Évaluation du risque pour la santé lié aux champs électriques et magnétiques

Depuis plus de 30 ans, les milieux scientifiques s'interrogent au sujet des effets possibles sur la santé de l'exposition aux champs électriques et magnétiques (CÉM). Malgré un effort de recherche soutenu et la publication de centaines d'études épidémiologiques et toxicologiques, aucun effet sur la santé n'a pu être établi à ce jour. La principale préoccupation est apparue au début des années 1980, lorsque certaines observations semblaient indiquer que la présence de lignes électriques en milieu résidentiel pourrait accroître le risque de cancer chez l'enfant, en particulier la leucémie lymphoblastique aiguë. Malgré l'amélioration croissante des protocoles de recherche, le recours à de très grandes populations et une connaissance beaucoup plus précise des niveaux d'exposition, le risque appréhendé ne s'est pas confirmé. Les meilleures études épidémiologiques n'ont pu déceler de relation claire entre les champs magnétiques (CM) résidentiels et le risque de cancer, pas plus que les études réalisées auprès des travailleurs des entreprises d'électricité (Thériault et coll., 1994) qui sont exposés durant toute leur vie professionnelle à des niveaux de CM qui sont généralement de dix à quinze fois plus élevés que les niveaux en milieu résidentiel. Quant aux études toxicologiques à long terme menées chez l'animal, aucune n'a permis d'observer d'effet cancérigène pour des niveaux d'exposition des milliers de fois supérieurs aux niveaux présents en milieu résidentiel.

Néanmoins, quelques associations statistiques observées dans certaines études épidémiologiques sont restées sans explication, de sorte que certains scientifiques croient que l'hypothèse d'un accroissement de risque de leucémie chez l'enfant exposé de façon chronique à des niveaux de CM supérieurs à 0,4 microtesla (μT) demeure un scénario possible, bien qu'ils n'éliminent pas l'éventualité de biais méthodologiques. On peut rappeler qu'au Québec le niveau des CM ambiants mesuré en milieu urbain ou rural est d'environ 0,2 μT et que ce niveau varie considérablement d'une résidence à l'autre.

Au fil des ans, plusieurs groupes d'experts ont procédé à un examen critique des données scientifiques disponibles sur la question de l'effet des CÉM sur la santé. Aux fins de la présente réflexion, on ne retiendra que les grandes conclusions, largement convergentes, qui peuvent se résumer ainsi :

- Les CÉM sont directement liés à l'utilisation de l'électricité. Ils sont faciles à mesurer et leurs niveaux sont relativement bien connus, tant en milieu résidentiel qu'en milieu professionnel.
- Les études épidémiologiques et toxicologiques effectuées à ce jour n'ont pas permis de déceler un effet nocif sur la santé ni pour les champs électriques ni pour les champs magnétiques (Linet et coll., 1997 ; McBride et coll., 1999 ; Day et coll., 1999 ; Mandeville et coll., 1997 ; Yasui et coll., 1997 ; McCormick et coll., 1999 ; Boorman et coll., 1999).

- Certains doutes persistent, notamment quant à la possibilité que l'exposition chronique à un champ magnétique supérieur à 0,4 μT soit liée à une augmentation du risque de leucémie chez l'enfant. Ces doutes reposent sur une analyse combinée des données épidémiologiques existantes (Ahlbom et coll., 2000). Ces associations statistiques ne sont pas corroborées par les études expérimentales menées chez l'animal, chez qui l'exposition chronique à des niveaux de champs magnétiques atteignant 5 000 μT n'a causé aucune activité cancérogène. Elles ne sont pas corroborées non plus par les études au niveau cellulaire, lesquelles n'ont pas permis d'établir un quelconque effet des champs magnétiques inférieurs à 50 μT et ont montré l'absence d'activité mutagénique.
- Le doute relatif au cancer est faible. Il n'est pas qualifié de *probable* mais plutôt de *possible* par les organismes de santé publique.

Ce résumé correspond à l'évaluation récente effectuée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC, 2002), un organisme lié à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; de plus, la position de Santé Canada (www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/envIRON/magnet-fra.php) illustre bien les conclusions qu'on peut tirer des données disponibles.

I.2 Limites d'exposition aux champs électriques et magnétiques

Il n'existe actuellement pas de normes d'exposition aux CÉM au Canada et au Québec.

À l'échelle internationale, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), affilié à l'OMS, n'a pas classifié l'exposition aux champs électriques de fréquences extrêmement basses parmi les agents cancérogènes. La Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants (CIPRNI), également affiliée à l'OMS, recommande une limite d'exposition publique de 83 μT pour les CM à 60 Hz, soit la fréquence d'exploitation du réseau d'énergie électrique du Québec. De son côté, Santé Canada (www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/envIRON/magnet-fra.php) n'a pas fixé de limites d'exposition aux CÉM pour les fréquences extrêmement basses (moins de 300 Hz).

I.3 Champs magnétiques produits par le nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV

Hydro-Québec a examiné l'exposition aux CM que produira le nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV.

L'exposition aux CM à la périphérie de la propriété d'Hydro-Québec ne dépassera pas le champ ambiant moyen au Québec, qui est de l'ordre de 0,2 μT . De tels résultats sont conformes à ce qui a déjà été constaté par le Bureau d'audiences publiques sur

l'environnement au sujet du poste de Roussillon à 315-25 kV et du poste de l'Outaouais à 315-230 kV (BAPE, 1994 et 2000).

Ainsi, les valeurs de CM associées aux équipements du poste Henri-Bourassa seront inférieures aux limites fixées par la CIPRNI.

Références

- Ahlbom, A., et coll. 2000. « A pooled analysis of magnetic fields and childhood leukaemia ». *Br. J. Cancer*, vol. 83, p. 692-698.
- Boorman, G.A., et coll. 1999. « Toxicity/oncogenicity evaluation of 60 Hz magnetic fields in F344/N rats ». *Toxicol. Pathol.*, vol. 27, p. 279-285.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). 2000. *Projet d'implantation du poste de l'Outaouais à 315-230 kV par Hydro-Québec*. Rapport d'enquête et de médiation n° 143. Québec, BAPE.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). 1994. *Construction du poste de distribution Roussillon à 315 kV-25 kV et d'une ligne de dérivation biterne à 315 kV à LaPrairie*. Rapport d'enquête et de médiation n° 74. Québec, BAPE.
- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). 2002. *Monographs on the evaluation of carcinogenic risks to humans. Non-Ionizing radiation. Partie 1 : Static and extremely low-frequency (ELF) electric and magnetic fields*. Vol. 80. Lyon, IARC Press.
- Day, N., et coll. 1999. « Exposure to power-frequency magnetic fields and the risk of childhood cancer ». *Lancet*, vol. 354, p. 1925-1931.
- Linnet, M.S., et coll. 1997. « Residential exposure to magnetic fields and acute lymphoblastic leukemia in children ». *N. Engl. J. Med.*, vol. 337, p. 1-7.
- Mandeville, R., et coll. 1997. « Evaluation of the potential carcinogenicity of 60 Hz linear sinusoidal continuous-wave magnetic fields in Fischer F344 rats ». *FASEB*, vol. 11, p. 1127-1136.
- McBride, M.L., et coll. 1999. « Power-frequency electric and magnetic fields and risk of childhood leukemia in Canada ». *Am. J. Epidemiol.*, vol. 149, p. 831-842.
- McCormick, D.L., et coll. 1999. « Toxicity/oncogenicity evaluation of 60 Hz magnetic fields in B6C3F mice ». *Toxicol. Pathol.*, vol. 27, p. 267-278.
- Thériault, G., et coll. 1994. « Cancer risks associated with occupational exposure to magnetic fields among electric utility workers in Ontario and Quebec, Canada and France : 1970-1989 ». *Am. J. Epidemiol.*, vol. 139, p. 550-572.
- Yasui, M., et coll. 1997. « Carcinogenicity test of 50 Hz sinusoidal magnetic fields in rats ». *Bioelectromagnetics*, vol. 18, p. 531-540.

